



Les attentes ESG de Carmignac : un guide pour les entreprises dans lesquelles nous investissons



Auteur(s)
Marion Plouhinec

Publié
21 Février 2023

Longue
4 m

Ces dernières années, le secteur de l'investissement durable a connu d'importants changements. Au sein de Carmignac, nous reconnaissons qu'il est parfois difficile pour les entreprises dans lesquelles nous investissons et pour nos clients de comprendre les attentes des gestionnaires d'actifs en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de publier notre premier guide sur nos priorités ESG, Les attentes ESG de Carmignac **un guide pour les entreprises dans lesquelles nous investissons**.

En lien avec notre stratégie d'investissement durable et en tant qu'investisseur actif (par le biais du dialogue et de l'exercice de nos droits de vote), nous expliquons de manière transparente comment, selon nous, les entreprises dans lesquelles nous investissons (que ce soit sur les actions ou obligations qu'elles émettent) doivent aborder l'intégration des considérations ESG dans leurs stratégies, politiques et comportements, ainsi que notre feuille de route pour 2023 et au-delà. **Nous pensons qu'il est important d'être transparent sur ces attentes, car elles informent notre approche de l'investissement durable, notre dialogue avec les émetteurs et nos votes aux Assemblées Générales.**

La publication de ce document est également l'occasion d'expliquer notre approche en matière d'ESG. En tant qu'investisseur indépendant et aux convictions fortes, nous avons choisi d'accorder la priorité à l'ESG sur les trois thèmes principaux suivants : **le Climat, l'Emancipation et le Leadership**, qui sont également des thèmes majeurs pour Carmignac.

CLIMAT



Nous pensons que le changement climatique constitue une menace existentielle et une source de risque systémique pour nos économies et les marchés financiers.

ÉMANCIPATION



Nous pensons que les entreprises ne peuvent pas fonctionner avec succès sans équilibrer de manière appropriée les intérêts de leurs parties prenantes.

LEADERSHIP



Nous pensons qu'un leadership solide forme la base de la performance et du succès à long terme de toute entreprise.

Un guide pour les entreprises dans lesquelles nous investissons

Télécharger le guide

Notre approche : en résumé

Ce nouveau document détaille nos attentes générales à l'égard des émetteurs. Ces considérations constituent la base de notre activité d'investissement durable et d'investissement actif (« engagement » à travers le dialogue et le vote). Toutefois, **nous n'adoptons pas une approche systématique et sans nuance pour appliquer ces principes. Notre style, basé sur de fortes convictions signifie que nous tenons toujours compte des circonstances propres à chaque émetteur.**

Les attentes en matière d'ESG informent l'évaluation interne faite par nos équipes d'investissement en actions et en obligations sur le profil ESG de chaque émetteur par le biais de notre système de notation et de recherche ESG propriétaire START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory)¹.

Notre volonté de nous concentrer sur trois thèmes principaux au sein de chaque pilier E, S et G se reflète également dans notre proposition d'investissement, via notre gamme de fonds thématiques. **En 2022, Carmignac a lancé Carmignac Portfolio Human Xperience, qui investit dans des sociétés présentant à la fois des niveaux de satisfaction supérieurs de leurs employés et de leurs clients (aligné avec notre thème de l'Emancipation).** Ce fonds a complété notre gamme de fonds thématiques existante composée de **Carmignac Portfolio Climate Transition** (aligné avec notre thème Climat) et **Carmignac Portfolio Family Governed** (aligné avec notre thème Leadership).

Le « stewardship » à Carmignac

Ce document sur les attentes ESG de Carmignac comprend une liste non exhaustive de considérations que nous prenons en compte pour définir notre approche de l'engagement (dialogue et vote) avec les émetteurs. **En 2022, Carmignac a dialogué avec 67 émetteurs lors de 81 engagements. 58% de nos échanges ont porté sur les thématiques Climat-Emancipation-Leadership.** Par le biais du dialogue, nous cherchons à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à intégrer davantage les considérations ESG dans leurs stratégies ainsi qu'à adopter une gestion appropriée des risques et opportunités ESG.

Enfin, les critères présentés dans chacune des sections "Lignes directrices de vote de Carmignac" détaillent la manière dont nous pouvons utiliser nos droits de vote en votant contre les entreprises dont le management ne s'aligne pas avec nos attentes ESG. **En 2022, parmi les assemblées auxquelles nous avons voté, Carmignac a voté au moins une fois contre la direction des entreprises investies à 55% des assemblées votées. Nous avons par ailleurs soutenu 75% des résolutions déposées par les actionnaires en 2022².**

¹Le système ESG exclusif START combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Compte tenu d'un manque de standardisation et d'un reporting insuffisant de certains indicateurs ESG par les sociétés cotées, il n'est pas possible de prendre en considération tous les indicateurs pertinents. START fournit un système centralisé au travers duquel Carmignac livre ses analyses et éclairages sur chaque entreprise examinée, même si les données externes agrégées sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique d'intégration ESG sur notre site : https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf

²Source : Carmignac à partir des données ISS. Votes par procuration pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les données incluent tous les votes des deux entités juridiques de Carmignac : Carmignac Gestion et Carmignac Gestion Luxembourg.

Informations légales importantes

Communication publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfin.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs"](#).